

## REINSCRIPTIONS 2016/2017 en S1, S2, S3, S4 des étudiants déjà inscrits en DUT en 2015-2016

#### **INSCRIPTION** des étudiants en DUETE

#### **Quand vous inscrire?**

du 12 au 20 juillet 2016



Aucune réinscription ne sera possible en dehors de ces périodes

#### Comment procéder ?

- ① En vous connectant sur le site : <a href="http://upsplus.ups-tlse.fr">http://upsplus.ups-tlse.fr</a>
- ② Avant de vous inscrire, vous devez vous munir :
  - ☑ du numéro de votre carte d'étudiant
  - ☑ du numéro figurant sur votre notification de bourse



ATTENTION: L'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale par le choix du centre payeur (LMDE ou VITTAVI) est OBLIGATOIRE

- 3 Après avoir réalisé votre inscription sur le site web, vous devez IMMEDIATEMENT déposer à l'IUT ou envoyer par courrier postal :
  - ☑ LES PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDEES (cf. liste jointe ci-après)
  - ☑ Si vous n'avez pas réglé par carte bancaire sur le site web, un chèque de règlement des droits d'inscription établi à l'ordre de : Régie de recettes Droits Universitaires IUT "A" Paul Sabatier

#### A l'adresse suivante :

IUT « A » Paul Sabatier

REINSCRIPTIONS WEB - XXXXX

115 C, route de Narbonne

BP 67701

31077 TOULOUSE Cedex 4

**Préciser votre formation** : exemple :

2A MP, 2A GMP, 2A GEA GRH, ... 1A GEA, 1A MMI, .... **DUETE** 



- ⇒ Votre inscription sera traitée à partir du lundi 22 août. Vous serez contacté-e en cas de problème ou de pièce manquante dans votre dossier.
- ⇒ Votre certificat de scolarité sera disponible au secrétariat de votre département à la rentrée.





#### **ATTENTION**: vous munir OBLIGATOIREMENT des pièces justificatives citées ci-dessous:

## REINSCRIPTIONS en S1, S2, S3, S4 INSCRIPTIONS en DUETE

### Pièces justificatives à ENVOYER systématiquement Pour VALIDER votre inscription 2016/2017

	Formulaire «Recueil du consentement » (Utilisation photo et transmission coordonnées au CNOUS) » dûment complété et signé.
	Photocopie d'une <b>attestation d'assurance Responsabilité Civile</b> , qui doit couvrir la responsabilité de l'étudiant pour les dommages matériels, immatériels et corporels causés à autrui dans le cadre de sa vie étudiant (études et stages) pendant toute son année universitaire 2016/2017.
	Pour les étudiants de nationalité française : Si vous ne l'avez pas fournie l'année précédente, photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou à l'appel de préparation à la défense (JAPD) ; à défaut Photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement. Document OBLIGATOIRE pour la délivrance du diplôme.
	BOURSIERS : Photocopie recto verso de la notification conditionnelle de bourse du CROUS 2016-2017.
	Etudiants SALARIES effectuant au moins 150h/trimestre ou 600h/an : Original + copie du contrat de travail, signé par l'employeur, couvrant intégralement l'année universitaire (01/09/2016 – 31/08/2017) + des 3 derniers bulletins de salaire.
	Justificatif de la qualité d'ayant droit Sécurité sociale (= ATTESTATION de droit/d'affiliation de l'étudiant, ou des parents pour les étudiants de moins de 20 ans au 31/08/2017 ou « régimes spécifiques » cf. Guide de l'inscription page 8 à 10) — Doivent figurer sur cette attestation le nom prénom du parent qui vous prend en charge + notre nom et prénom.
	Justificatif de votre affiliation au régime général ou autre pour tout étudiant de plus de 28 ans ne bénéficiant plus de la sécurité sociale étudiante
	- Paiement par Carte Bancaire sur le site web de l'IUT : fournir la copie du ticket de paiement.
	- <u>Paiement par Chèque</u> : établir l'ordre du chèque à « <i>Régie de recettes Droits Universitaires IUT "A" Paul Sabatier »</i> , correspondant à vos droits d'inscription. <u>Noter au dos du chèque votre nom, prénom et n° étudiant</u> .
65	



<u>ATTENTION</u>: Les étudiants doivent s'assurer que leur compte bancaire dispose d'une provision suffisante à la date de leur inscription.

En cas de chèque sans provision, l'annulation de l'inscription pourra être prononcée.







## REINSCRIPTIONS 2016/2017 en S1, S2, S3, S4 des étudiants déjà inscrits en DUT en 2015-2016

# **Quelle formation (version d'étape) cocher lors de votre réinscription sur le web ?**

Votre situation à l'issue du jury de juillet 2016 :	Formation à sélectionner dans le web :
Vous êtes admis en S1 (ADM, ADC, ADJ) et en S2 (ADM, ADC, ADJ)	L'application vous propose uniquement la 2 <sup>ème</sup> année : vous cochez la 2 <sup>ème</sup> année
Vous êtes admis en S1 (ADM, ADC, ADJ) et en attente au S2 (ATT, ATB, ATJ, ATSA, AT)	L'application vous propose la 1 <sup>ère</sup> et la 2 <sup>ème</sup> année : vous cochez uniquement la 2 <sup>ème</sup> année En janvier 2017, si vous retournez en S2 à l'issue du S3, l'inscription sur la 1 <sup>ère</sup> année se fera automatiquement
Vous êtes ajourné en S1 (AJ) et en S2 (AJ)	L'application vous propose uniquement la 1 <sup>ère</sup> année : vous cochez la 1 <sup>ère</sup> année
Vous êtes ajourné en S3 (AJ) et en S4 (AJ)	L'application vous propose uniquement la 2 <sup>ème</sup> année : vous cochez la 2 <sup>ème</sup> année
Vous êtes ajourné en S3 (AJ) et en attente au S4 (ATSA)	L'application vous propose uniquement la 2 <sup>ème</sup> année : vous cochez la 2 <sup>ème</sup> année